

François Menant
Séminaire 2010-2011, ENS

« Les sociétés européennes au Moyen Âge :
modèles d'interprétation, pratiques, langages»

Séance 9 - 21 janvier 2011

Le nom, document d'histoire sociale

ou :

L'anthroponymie comme outil de classement social

Anthroponymie et société : quelques remarques liminaires	2
I-Les grandes étapes de l'évolution anthroponymique en Europe	3
1- Le système européen actuel de désignation des personnes	4
2- Romains et Germains	4
3- Le choix des noms personnels (onomastique).....	5
4- L'évolution des formes de désignation entre l'époque carolingienne et l'époque moderne : vers le nom à deux éléments	6
a) Noms simples et noms complexes.....	6
b) La typologie et la représentation graphique.....	6
c) L'évolution vers le nom à deux éléments et ses variantes	7
d) La transmission héréditaire d'un des éléments (nom de famille)	8
5- Corrélations sociales et politiques	9
Partie II- L'anthroponymie comme indicateur de classement social. Etudes de textes	9
1-Les listes de noms, source pour l'identification sociale, et la façon de nommer	9
Les listes commentées ici	10
2-Maîtres et serfs dans le <i>Liber Paradisus</i> (1257)	11
a) Le <i>Liber Paradisus</i>	11
b) Le système anthroponymique	11
c) Le stock onomastique des serfs	11
d) Les femmes	12
e) Distinction et stigmatisation sociales dans l'anthroponymie du <i>Liber Paradisus</i>	12
3-Pauvres et bienfaiteurs dans les matricules de la confrérie de la Misericordia de Bergame (1282).	13
4-Différenciation sociale et façon de nommer dans les milieux urbains du Popolo : le <i>Liber Societatis Populi de Crémone</i> (1283)	14
a) Le document	14
b) Une pratique très « moderne »	14
c) Structure des noms	15
d) Les noms à deux éléments	15
e) La transmission des noms	16
f) Une situation impossible à généraliser	17

« Neuf sur dix des riches Florentins [relevés dans le catasto de 1427] portent un nom de famille héréditaire, contre un sur huit seulement des plus pauvres et contre un paysan sur onze environ ».

Ch. Klapisch, *Exploitation démographique et anthroponymique du Catasto florentin de 1427*, dans *Informatique et histoire médiévale*, Rome, 1977, p. 215-224.

Anthroponymie et société : quelques remarques liminaires

Traditionnellement, l'étude des noms est une discipline philologique, linguistique : l'onomastique¹. Elle étudie le choix des noms de famille et des prénoms, en mesurant leur fréquence et en les classant selon leur origine : noms de métiers, sobriquets (Ledoux, Lebrun) ; prénoms d'origine germanique, chrétienne..... Avec le programme de recherche "Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne", qui s'est déroulé de la fin des années 80 à celle des années 90 sous l'impulsion de Monique Bourin (Tours, puis Paris-I), l'étude des dénominations personnelles est devenue une branche de l'histoire sociale –disons plus modestement une science auxiliaire de l'histoire sociale- : partant du constat que le mode général de désignation en Europe, depuis l'époque moderne au moins, est une désignation à deux éléments dont l'un fixe et transmissible (« nom de famille », *cognome*, *surname*, *Familienname*...) et l'autre personnel, généralement donné par les parents à la naissance (« prénom », *given name*, *nome*, *christian name*, *Vorname*...), il s'agissait d'une part de chercher comment et si possible pourquoi l'ensemble des Occidentaux avait adopté ce système, et d'autre part de se demander si les désignations, leur évolution, leurs différences, pouvaient être utilisées comme « document d'histoire sociale ». C'est cette deuxième perspective –infiniment plus délicate et moins assurée dans ses résultats que le simple établissement de la formation du système de désignation- qui nous intéresse ici, comme une méthode possible d'approche des distinctions sociales².

La façon de nommer les gens peut en effet donner des indications sur les représentations de la société. Les historiens du haut Moyen Âge ont montré la voie en ce domaine, en analysant le système de désignation de type germanique (ci-dessous) : les familles aristocratiques des VIIe-IXe siècles répètent de génération en génération le nom d'un ancêtre, *Leitnamen* : Charles, Louis, Robert... chez les Carolingiens et les Capétiens. Plus tard, à l'époque féodale, c'est le nom d'un château ou une chaîne de noms d'ancêtres (ou les deux) qui marque l'identité des familles du groupe dominant : l'évolution dans le choix des noms aristocratiques correspond à celles du pouvoir et des structures familiales, et à la construction d'une mémoire familiale ; réflexion très classique, mais qui garde une bonne part de vérité.

Dans le même ordre d'idées, on constate généralement que la diffusion du nom de famille est étroitement liée au patrimoine : plus précoce chez les riches... Les femmes, les clercs, ont leur propre pratique anthroponymique, qui exprime leur position dans la société (soumission pour les femmes). L'Etat, l'Eglise jouent un rôle de stabilisation important. L'étude des prénoms complète ces observations. J'y reviendrai plus loin.

Quant au choix des noms personnels (« prénoms »), il peut, encore de nos jours, suggérer à lui seul le milieu social -effectif ou tel que se le représentent ou l'ambitionnent les parents de l'enfant, ou l'adulte qui change de nom-.

Toutes ces remarques nous font entrer d'emblée dans les méthodes d'analyse sociale des désignations individuelles du Moyen Âge. Remarquons cependant aussitôt que les corrélations n'ont jamais rien d'évident : il est par exemple assez difficile d'identifier le milieu social d'une personne du Moyen Âge par son seul nom. On travaillera plutôt (par ex. ci-dessous, à propos du *Liber Paradisus* ou des matricules de la Misericordia de Bergame) sur des considérations à grande échelle et des proportions, combinées à une observation fine individuelle : c'est un peu la méthode des jeux d'échelle, en somme.

En effet pour l'historien (et le sociologue) l'apparition d'un phénomène ("première mention") est certes intéressante, mais ce qui est beaucoup plus important c'est sa généralisation, et

¹ Sur la différence entre onomastique et anthroponymie, voir ci-dessous.

² Dans cette perspective, on parle plutôt d'anthroponymie que d'onomastique : comme pour d'autres sciences sociales, la dénomination est un peu flottante. De façon générale, on parlera plutôt d'anthroponymie lorsqu'il s'agit du système de désignation, et d'onomastique lorsqu'il s'agit du choix des noms personnels.

son enracinement dans une société : ce qui va donc être important ici, c'est d'abord la diffusion du deuxième élément (matérialisée graphiquement par le croisement des deux courbes nom à un élément/ nom à deux éléments), puis sa transmission héréditaire. Le deuxième élément devient majoritaire dans les désignations, mais il peut encore changer à chaque génération : le cas typique est le *nomen paternum* : Albertus filius Martini ou Albertus Martini ; le fils d'Albertus s'appellera Iohannes Alberti. La détermination du moment où le deuxième élément devient héréditaire est une phase particulièrement délicate de la recherche.

En ce qui concerne notre intérêt actuel dans ce séminaire, les méthodes d'analyse des sociétés médiévales, l'anthroponymie se situe dans les formes d'individuation que j'ai identifiées à la fin des séances d'introduction : c'est l'un des éléments majeurs de ce vaste mouvement, avec l'écriture documentaire (ici des listes permettant d'identifier des personnes, de les compter, de mémoriser leurs contributions fiscales, etc.), l'invention des documents d'identité³. Les arrière-plans politiques et administratifs de la formation du système de désignation anthroponymique à deux éléments ont été abondamment étudiés⁴. La « genèse de l'Etat moderne » -selon la formule passée dans l'usage, qui convient particulièrement bien ici-, se profile en effet derrière l'élaboration de toutes ces techniques, dont le but commun est de permettre aux administrations qui se forment alors à tous les niveaux d'identifier des individus plus nombreux, en particulier dans la population plus dense des grandes villes, de suivre leurs activités, de les taxer, et éventuellement de les punir.

Pour l'histoire sociale des noms, comme pour bien d'autres domaines de recherche, les historiens médiévistes ont pu s'inspirer d'autres disciplines :

- les modernistes avaient commencé à la fin des années 70 l'étude sociale du choix des prénoms⁵
- les médiévistes se sont surtout inspirés, comme dans beaucoup d'autres champs de recherche, des anthropologues qui étudient les systèmes de dénomination dans les sociétés exotiques mais aussi dans les sociétés "traditionnelles" d'Europe : existe-t-il des règles pour l'imposition des prénoms, et lesquelles? Nom du grand-père paternel, du père, de l'oncle maternel, du parrain... ? avec quelle fréquence? et quelle est la proportion de liberté, d'où viennent les modes? Par exemple l'article de Françoise Zonabend, dans le cadre de la grande enquête ethnographique sur le village bourguignon de Minot⁶, révélait sous la dénomination légale (nom de famille, un ou plusieurs prénoms) l'extrême variété des dénominations courantes dans un petit village, et la valeur propre de chacune : à Minot, en plein XXe siècle, le nom de famille ne sert que pour les usages administratifs ; pour les relations quotidiennes chacun porte des prénoms ou sobriquets différents selon les âges et les groupes fréquentés : petit garçon, Albert sera appelé Albert de l'Alfred, du nom de son père, ou le fils d'Alfred ; adulte, sa femme l'appelle Albert, mais ses amis l'appellent par un sobriquet tiré d'un épisode de sa vie ou d'une habitude (cul-sec, traîne-savate...), ou par un autre prénom ; d'autres habitants qu'il connaît moins bien le désignent du nom du hameau qu'il habite, etc. L'exemple de Minot montre notamment que la dénomination n'est pas exclusivement fonctionnelle, puisque dans un milieu très restreint tout le monde se connaît, et le système de désignation devrait donc être très simplifié.

I-Les grandes étapes de l'évolution anthroponymique en Europe

La question se décompose en trois champs : le choix des noms, les systèmes de désignation, la transmission d'une partie du nom. L'évolution séparée mais concomitante dans ces trois domaines a abouti à la façon dont s'appellent aujourd'hui les Européens.

³ Cf. introduction au séminaire.

⁴ *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale ... ; Personal Names Studies of Medieval Europe... ; Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne...*

⁵ Léonard, Marie, Jean et les autres. *Un millénaire de prénoms en Limousin ; Le prénom, mode et histoire, etc.*

⁶ ZONABEND, F. « Jeux de noms. Les noms de personnes à Minot », *Études rurales*, 74, 1979 ; Françoise Zonabend « Prénom, temps, identité », *Spirale 3/2001* (n° 19), p. 41-49. www.cairn.info/revue-spirale-2001-3-page-41.htm ; Tina Jolas, Marie-Claude Pingaud, Yvonne Verdier, Françoise Zonabend, *Une campagne voisine. Minot, un village bourguignon*, 1990.

1- Le système européen actuel de désignation des personnes

Presque partout en Europe occidentale chacun est de nos jours désigné (au moins pour les désignations officielles) par un nom à deux éléments :

- un prénom qui lui est propre ("marqueur individuel") ; plusieurs sont indiqués à l'état-civil, mais seul un est usuel (ou deux dans le cas du prénom double)

- et un nom, élément fixe qui est transmis par le père ("marqueur familial")

La femme prend également le nom de son père, puis celui de son mari (avec désormais une marge de choix importante en fonction de l'autonomie acquise par les femmes : conservent leur nom de jeune fille, l'accordent à celui du mari, le transmettent éventuellement aux enfants).

Ce système est à peu près général en Europe occidentale, et lui est propre ; sous l'influence des Européens, il a tendu à s'imposer ailleurs, au moins comme système officiel. Mais les autres parties du monde utilisent d'autres procédés ; un seul ex. : les Russes : Ivan Vassilievitch Borodine : 3 éléments dont deux changeant à chaque génération : prénom et *nomen paternum* ; l'appellation usuelle utilise les deux premiers : Ivan Vassilievitch. C'est un des systèmes qui a été expérimenté au Moyen Age en Occident, et a fini par disparaître plus ou moins lentement.

Ce mode de désignation propre aux Européens date pour l'essentiel du milieu du Moyen Âge.

2- Romains et Germains

Les Romains –les élites tout au moins- portaient trois noms : *praenomen* (individuel), *nomen gentile* (nom collectif de la *gens*), *cognomen* (d'abord surnom individuel, devenu héréditaire : distingue les branches à l'intérieur de la *gens*).

Cette façon de nommer a disparu au profit de celle des Germains : un seul nom, personnel mais choisi dans un stock propre à la famille : ce système a été beaucoup étudié⁷ pour restituer les structures familiales de l'aristocratie carolingienne : chaque famille de ce groupe restreint utilise un fond de noms étroitement limité et clairement circonscrit (noms-souches, *Leitnamen*). Chaque nom est composé de deux segments dont chacun a une signification, se transmet et se combine différemment à l'intérieur de la famille (Bern/ward, Sieg/fried) : par ex. les enfants d'un roi des Lombards s'appellent Adelgis, Adelperga, Anselperga et Liutperga. Le nom unique (qui en fait est double : deux éléments accolés) est dans ce système à la fois marqueur individuel et marqueur familial. Les *Leitnamen* évoquent les heures glorieuses du passé de la famille : ce sont les noms des ancêtres les plus illustres, particulièrement de celui que l'on considère comme le fondateur ; le fait de les porter prédispose leurs descendants à occuper les mêmes fonctions comtales ou épiscopales que leurs ancêtres homonymes. Le nom de tout noble suscite donc chez ses contemporains de nombreuses associations d'idées quant à son origine, sa famille et sa position sociale. En-dehors de ce milieu restreint, on connaît essentiellement les milliers de paysans et de paysannes recensés par les polyptyques : noms individuels, inspirés pour certains du système germanique des *Leitnamen*, mais beaucoup de noms sont de type différent : noms de saints (Martinus) ou de personnages bibliques (Samson, Abraham), noms romains (Dominicus, Antonius), sobriquets (caractères physiques : Russus ; noms d'animaux : Ursus, Lupus)... Ex. polyptyque de Saint-Victor de Marseille (813-814) : une exploitation prise au hasard est exploitée par un groupe familial composé de Siverinus, colon, Amada son épouse, Gairildis, fille *baccalaria* (célibataire), Maria, fille de 6 ans, Pierre, fils de 3 ans, *infans ad uber* (bébé au sein). Germana, veuve, Dominicus, *baccalarius*.

Au Xe siècle, la rédaction des polyptyques et des *libri memoriales* s'arrête. Jusqu'à la réapparition de grosses listes de noms (fiscales...), au XIIIe siècle, on ne disposera plus de sources sérielles pour mesurer le changement anthroponymique : pendant cette période intermédiaire, il faut rassembler les noms épargnés dans les documents (on a par exemple beaucoup utilisé dans ce but les cartulaires, recueils de copies d'actes de propriété), et

⁷ *Namenforschung* de « l'école de Münster » : Gerd Tellenbach, Karl Schmid... ; source : les *libri memoriales*, listes de milliers de noms servant d'aide-mémoire aux prières des moines. Une bonne synthèse plaçant cet usage dans une perspective de distinction familiale et sociale : R. Le Jan, dans *Personal Names Studies of Medieval Europe*...

prendre garde à la variété des formes qui peuvent affecter la désignation d'une même personne.

D'autre part après l'époque carolingienne la valeur familiale du nom unique disparaît dans beaucoup de cas ; la combinaison des deux éléments germaniques commence d'ailleurs à se scléroser : le sens des éléments est oublié, on ne varie plus les combinaisons, certaines associations se fixent et sont portées par beaucoup de personnes, en particulier quand ce nom a été porté par un saint ou un souverain (Wilielmus, Albertus, Bernardus). De cette sclérose va naître la recherche d'une autre façon de préciser l'identification des individus et leurs rapports de parenté : ce sera le nom à deux éléments

3- Le choix des noms personnels (onomastique)

C'est le domaine qui a le plus intéressé les linguistes spécialistes (qui s'intitulent d'ailleurs onomasticiens), qui ont étudié dans de multiples sources (des listes surtout) la distribution des différents corpus : noms latins/sanctoral (concentration sur quelques grands saints, aux dépens des saints locaux : voir ci-dessous)/ corpus de noms germaniques (Albert, Robert, Bernard, Léopold ...), mais aussi nombreux sobriquets. Le choix s'enrichit et se modifie au cours des temps : onomastique épique (Roland, Olivier...) à partir du XIe siècle, nouveaux saints du XIIIe siècle (François, Dominique, Antoine, Egride/Gilles...), renouvellement du stock des noms de saints en puisant dans des noms d'apôtres jusque-là négligés (Laurent, Philippe... au XIIIe s.).

Les noms personnels changent aussi : les noms germaniques, jusque-là les plus usités, reculent (Guillaume, le plus courant ; et Gautier, Gui, Thibaud, Girard...) ; les noms tirés de l'Ancien Testament et ceux des saints progressent.

Une source d'inspiration importante, mais qui recule au XIIe siècle devant les noms des grands saints, réside dans les noms favoris des dynasties principales. Dans toute la France du Nord on porte volontiers les noms royaux de Robert, Hugues et Eudes, que concurrencent Geoffroy en Anjou, Baudouin en Flandre... Le Midi ignore en revanche l'onomastique royale, et appelle ses enfants d'après ses seigneurs, Bernard, Raymond ou Guillaume.

Le phénomène majeur pour l'évolution des noms personnels, c'est leur christianisation, qui ne se généralise guère avant le XIe siècle : ce n'est que bien longtemps après la conversion générale à la religion chrétienne que les noms se christianisent à leur tour. La réforme grégorienne à la fin du XIe siècle, un encadrement plus dense et un clergé plus instruit, ont sans doute joué leur rôle, de même que l'action des ordres mendiants à partir du XIIIe s. Noter au demeurant qu'il n'a pas été évident, pendant très longtemps, qu'un chrétien devait porter un nom de saint ; l'action de nommer un enfant n'était peut-être pas forcément liée au baptême ; noter aussi qu'il est difficile d'évaluer la portée religieuse exacte d'un choix, dans bien des cas ; ex. classique, Bernard, à la fois prénom très courant et saint très influent ; et quand 25% des garçons s'appellent Jean, ce choix ne doit pas toujours refléter une dévotion intense pour le saint -lequel d'ailleurs : le baptiste ou l'évangéliste?

Ce n'est pas d'après les saints vénérés localement que l'on nomme ses enfants, mais d'après quelques grands saints, Pierre et Jean surtout, puis Paul, Mathieu..., et plus tard François, Antoine. C'est donc au profit des grands saints que s'effectue la spectaculaire concentration des choix qui caractérise l'onomastique de cette époque : il n'est pas rare au XIIIe siècle que les deux tiers des garçons d'un village se distribuent entre quatre noms de baptême seulement, et qu'un sur quatre s'appelle Pierre ou Jean, selon les régions. Les noms rares restent cependant nombreux, et se renouvellent selon les courants spirituels ou culturels (Roland, Olivier et beaucoup de noms plus rares accompagnent le succès de la littérature épique, puis romanesque) mais ils ne concernent qu'une frange plus ou moins mince de la population. Les diminutifs permettent aussi une certaine variété : se multiplient surtout au XIVe siècle (Jeannot, Perrin...). Au total donc, très forte concentration sur quelques noms, toujours à peu près les mêmes dans tout l'Occident, et très grand épargillement pour une minorité.

En-dehors de la tendance de fond, qui ne se dément pas, à appeler un grand nombre d'enfants d'après quelques noms néo-testamentaires, les prénoms se renouvellent d'ailleurs selon les modes au fil des générations. Les villes et les classes dirigeantes sont les épicentres de diffusion de ces modes : bien étudié en Toscane pour François (Ville/gros bourgs/le long des routes principales, fréquentées par les frères mendiants), et plus généralement pour les

autres prénoms : dans la seconde moitié XIII^e, les citadins de Florence, surtout le patriciat, s'appellent Philippe ou Antoine, tandis que les ruraux s'appellent Martin, qui est devenu injurieux en ville. Comme pour le vêtement, les phénomènes de mode apparaissent à cette époque. Mais déjà auparavant, le choix des prénoms diffère un peu selon les classes sociales : l'aristocratie préfère les noms germaniques, qui prennent peu à peu une saveur archaïque (et se transmettent à l'intérieur des lignages), tout en ne dédaignant pas des nouveautés comme la mode épique (Roland, Olivier) ou normande pour les Italiens (Tancrède, Guiscard). Les paysans portent plutôt des noms latins ou chrétiens. Mais nombreuses exceptions.

C'est en partie pour compenser cet appauvrissement des désignations que l'on commence à compléter le nom par un deuxième élément individuel, surtout le nom du père (Bernardus Wilielmi). Toutefois la multiplication des homonymes n'est qu'un des facteurs du passage au système à deux éléments, qu'il ne faut nullement imaginer comme la conséquence mécanique de cette situation d'homonymie généralisée : les facteurs sociaux, familiaux, politiques... pèsent davantage, comme nous le verrons.

4- L'évolution des formes de désignation entre l'époque carolingienne et l'époque moderne : vers le nom à deux éléments

a) Noms simples et noms complexes

Nous arrivons ici au champ central de l'évolution du système de désignation, sur lequel s'est concentrée l'enquête « genèse médiévale... » : le passage du nom à un élément à un nom à deux éléments, du type moderne.

Lorsqu'on étudie un corpus d'individus, on groupe les noms en deux grandes catégories : -les noms simples comprennent un seul élément, éventuellement complété par une désignation complémentaire : Petrus filius [quondam] Martini, Petrus qui dicitur Stultus, Martinus qui vocatur Faber, Martinus qui et Faber... Il est souvent difficile de dire si Martinus Textor est « Martin, tisserand » (nom à un élément) ou « Martin Tisserand » (le deuxième élément est désormais intégré au nom, et on est dans une forme complexe). -les noms complexes comprennent au moins deux éléments, et parfois beaucoup plus : Martinus Alberti, Martinus Alberti de Vitriaco, Martinus Alberti Cacianemici de Vitriaco.

b) La typologie et la représentation graphique

La grille de classement des formes mise au point au début de l'enquête « Genèse... » répartit ces deux grandes catégories en 4 types principaux :

Noms simples : type I (un élément) et type II (un élément et un complément)

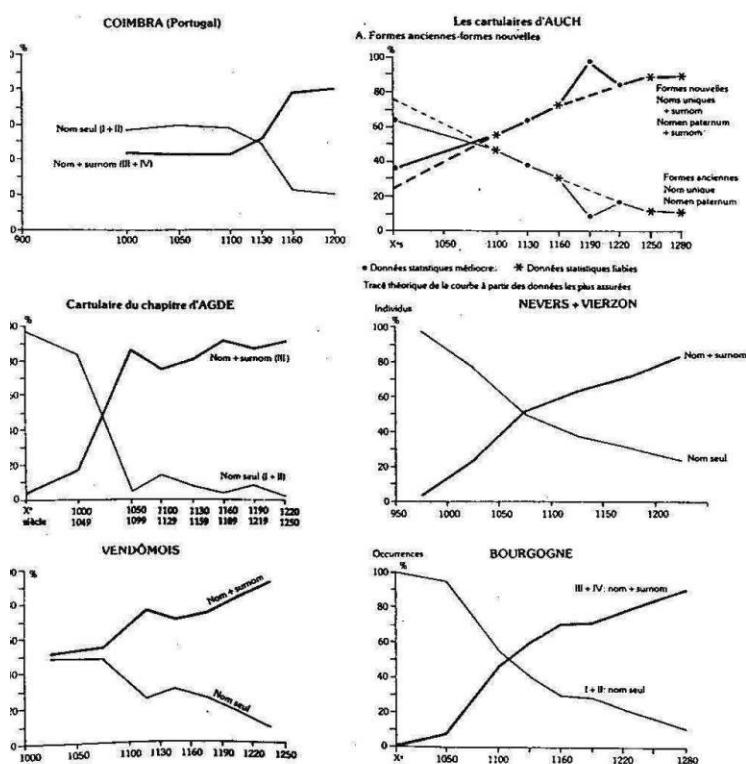
Noms complexes : type III (deux éléments) et type IV (plus de deux éléments).

La représentation graphique⁸ place en ordonnées le nombre de formes et en abscisse le déroulement du temps pris en compte. Les noms sont répartis entre deux courbes : types I+II et types III+IV.

- I. Système à nom unique.
- II. Un nom + une désignation complémentaire :
 - IIa : la désignation complémentaire est d'ordre familial.
 - IIa1 : fils de
 - IIa2 : autre relation familiale
 - IIb : la désignation complémentaire est d'ordre professionnel ou social
(on regroupe dans cette catégorie les indications de fonction et titre : *Dominus Petrus*, etc.)
- III. Forme anthroponymique à deux éléments :
 - IIIa: le surnom est un nom ;
 - IIIb: le surnom est une caractéristique professionnelle ;
 - IIIc: le surnom est un sobriquet ;
 - IIId: le surnom comporte une indication de lieu ;
 - IIIe: divers.
- IV. Forme anthroponymique complexe :
 - IVa: surnom en forme de nom et indication de lieu (soit IIIa + IIId ; ex. : *R. Petri de Saissaco*) ;
 - IVb: surnom en forme de caractéristique professionnelle et indication de lieu (soit IIIb + IIId ; ex. : *R. Textoris de Saissaco*) ;
 - IVc: sobriquet et indication de lieu (soit IIIc + IIId) ;
 - IVd: autres solutions.

⁸ L'ensemble de graphiques ci-dessous provient de *Genèse médiévale...*, I, p. 235 ; il représente les résultats de la première phase de l'enquête : diffusion du nom à deux éléments dans différents corpus documentaires français, plus le Portugal.

1. Evolution du système anthroponymique aux X^e-XIII^e siècle



c) L'évolution vers le nom à deux éléments et ses variantes

L'évolution générale va du nom unique au nom à deux éléments, ce que le graphique traduit par un mouvement symétrique des courbes : le pourcentage de noms I-II diminue, celui de noms III-IV augmente. Selon les régions, le croisement des deux courbes se produit plus ou moins tôt, le plus souvent au cours du XII^e siècle. Dans la majorité des cas, on part d'une situation de prédominance absolue du type I-II au XI^e s., et on aboutit à la prédominance plus ou moins complète du type III-IV au XIII^e. Mais ce passage de la première à la seconde de ces situations peut emprunter de nombreux détours et être fort longue. Dans la moitié » S. de la France, le nouveau système concerne 90% des noms dès la seconde moitié du XII^e s. ; en France médiane (Berry, Bourgogne, pays de Loire) et au Portugal⁹, 75% ; en Picardie, à peine plus de 50%. Si l'on sépare les nobles des autres –ce qui est souvent difficile et laisse une large catégorie d'incertains-, on constate qu'il n'y a guère de différence dans la chronologie de l'adoption du système à deux éléments ; lorsque les nobles sont en avance, comme en Bourgogne, cette avance est minime.

Entre le nom unique et le nom à deux éléments, il y a généralement une phase de transition caractérisée par le recours, plus ou moins abondant, à des formes comme x filius y, x qui dicitur y (type II de la typologie). Ces formes transitoires, instables, disparaissent plus ou moins rapidement : Petrus filius Martini devient Petrus Martini, Petrus qui dicitur Stultus devient Petrus Stultus.

En France : la phase transitoire couvre une partie du XI^e siècle ; les formules telles que "fils de ..." résistent quelque temps au XII^e. Puis, en un peu plus d'un demi-siècle (un peu avant 1050 - un peu après 1100), le mode de désignation se transforme à travers tout le royaume : partout le système à deux éléments devient alors majoritaire, et il gagne l'ensemble de la population mâle avant la fin du XII^e siècle.

⁹ Le cas du Portugal a été étudié, seul pays étranger, dès la première phase de l'enquête parce qu'il y avait un spécialiste du Portugal dans l'équipe initiale. La péninsule ibérique a ensuite donné lieu à un volume à part (*Antropónimia y sociedad...*), l'Italie à 3 fascicules des *Mélanges de l'Ecole française de Rome*. L'étude de Angleterre et de l'Allemagne, prévue, n'a jamais abouti.

En Italie : la phase transitoire (nom + complément) est souvent longue et tardive. Le nom complexe est général vers 1300, mais le deuxième élément reste longtemps après cette date peu transmissible et ne devient donc que rarement un véritable « nom de famille ». Le système dominant reste le *nomen paternum* (Petrus Alberti) changeant à chaque génération, qui évolue souvent vers une chaîne de *nomina paterna* (Petrus Alberti Johannis), et peut être complété par un nom collectif, généralement à l'ablatif pluriel (Petrus de Albertis, Petrus Alberti Johannis de Albertis) et éventuellement complété par un nom de seigneurie (Petrus Alberti Johannis de Albertis de Castronovo). Ces façons de nommer divergentes –variables selon les régions, les milieux sociaux, mais aussi à l'intérieur d'un même corpus documentaire- expriment les fonctions différentes que remplit le nom : il s'agit non seulement de désigner l'individu, mais de le situer au sein d'un groupe familial (pour des raisons souvent politiques) et d'approfondir la mémoire généalogique pour célébrer le lignage et renforcer sa solidarité. L'une ou l'autre des façons de nommer concurrentes peuvent, Ces différentes façons de nommer ne sont jamais, ou presque, exclusives les unes des autres dans un lieu donné ; on entrevoit cependant une certaine répartition géographique : les différentes villes et régions étudiées ressortissent globalement à l'un ou l'autre de deux modèles respectivement caractérisés, le premier par la prédominance du *cognomen*, avec tendances héréditaires plus ou moins affirmées, et le second par le recours à des formes instables, dans lesquelles le rôle principal revient au nom personnel, généralement récurrent en tant que *nomen paternum*. Cette esquisse de distribution géographique reste bien évidemment très éloignée d'une cartographie des modèles de désignation dominants, puisqu'elle ne repose que sur quelques échantillons, qui présentent eux-mêmes en majorité des situations anthroponymiques assez mélangées.

Le deuxième élément majoritaire en Italie du Nord est plutôt le toponyme En Italie centrale au contraire vont de pair prédilection pour le *nomen paternum* et persistance de l'instabilité du deuxième élément.

Dans la plaine padane le « nom de famille » se fixe précocement dans tous les milieux (avec évidemment des différences d'un milieu à l'autre) ; il est à la fin du XIII^e siècle le repère exclusif ou principal pour l'identification d'une personne et de sa position sociale. Le cas de Venise peut apporter des lumières supplémentaires sur ce modèle, bien qu'il soit tout à fait à part : le système à deux éléments et l'hérédité du second y sont exclusifs de tout autre et stables dès l'an mil.

En Italie centrale (Rome et Toscane) et dans les Marches, le nom de famille, plus tardif, n'a pas la même valeur de désignation courante, applicable à tout le monde, que dans les cas septentrionaux que nous venons de citer : les essais de précision (administratifs par exemple) vont plutôt dans le sens de l'accumulation des *nomina paterna*, tandis que le nom de famille a davantage quant à lui une valeur symbolique et n'apparaît pas forcément dans les documents administratifs, ni dans l'usage quotidien. Dans les Marches, le nom de famille reste extrêmement rare et peu utilisé, en tout cas par écrit. En Toscane, le nom de famille se diffuse tardivement et partiellement : il est porté par 1/8e des chefs de famille florentins en 1345 à Florence, 1/3 en 1427, la moitié en 1632. La diffusion se fait à partir de la ville et des élites : les paysans des environs de Florence sont dépourvus de *cognomen*, de même que la grande majorité des notables de la petite ville de Cortone encore au début du XVI^e siècle.

d) La transmission héréditaire d'un des éléments (nom de famille)

Les principales catégories de cet élément sont le nom du père (Alberti), le lieu d'origine (de Vitriaco), le métier (Textor), le sobriquet (Calvus). C'est le 2^e élément qui se fixe. Cette tendance est difficile à mesurer car il faut disposer de séries documentaires sur plusieurs générations, et son rythme est très variable : les noms de famille se fixent à Venise dès le IX^e s., mais encore au XIV^e s. les Florentins portent des chaînes de noms personnels qui changent à chaque génération.

La moyenne européenne : généralisation du 2^e élément au XII^e, fixation héréditaire à partir du XIII^e s.

A la grande diversité de rythmes et de choix régionaux, s'ajoute pour compliquer la situation le fait qu'un même individu peut être désigné de façon différente et plus ou moins complexe selon le type de document et la place qu'il y tient : dans un acte notarié italien du XII^e s., les acteurs (vendeur, acheteur) sont appelés Petrus filius quondam Martini de loco Calusco, tandis que les témoins sont désignés de façon abrégée : Petrus, ou Petrus Martini. Un paysan émigré en ville sera désigné par le nom de son père dans son village d'origine, et par le nom de ce village en ville.

5- Corrélations sociales et politiques

Les indications anthroponymiques sont des indices massifs –tout le monde porte un nom mais particulièrement délicats à interpréter en termes d'identification d'un milieu social. Il n'y a en fait jamais de règle absolue dans le choix des noms et l'utilisation des formes :

- d'une part tendance à la stabilité, à la transmission des mêmes noms/prénoms et à la stabilité des formes,
- mais aussi tendance opposée à l'acculturation, à la circulation des modèles de dénomination (normalement de haut en bas) : ex. les paysans du *Liber Paradisus*, la vogue des noms royaux..., l'évolution dans le choix des noms de saints (François, Dominique ...).

La question centrale, qui a commandé l'évolution du système de désignation : pourquoi a-t-on éprouvé le besoin d'avoir un deuxième nom, et, plus ou moins vite, de le transmettre à ses enfants?

-Le lien de cause à effet avec la réduction du nombre des noms de baptême a été souvent invoqué, mais l'enquête par régions n'a pas confirmé clairement cette corrélation.

-Pour les nobles, le surnom est lié au lignage structuré autour du château, du fief ; c'est la plupart du temps le nom même de leur domaine qui devient leur patronyme, et sa transmission héréditaire est précoce.

-Pour les roturiers aisés, la transmission de l'héritage semble également souvent associée à celle du nom : les riches fixent toujours leur nom plus tôt que les pauvres ; ex. italiens : fixation des noms des lignages de gros alleutiers dès courant XIIe, pas longtemps après les citadins, alors que les serfs ont une onomastique encore très floue en plein XIIIe.

-Le nombre croissant des hommes et leurs déplacements ont certainement aussi joué leur rôle dans le besoin de meilleure identification et de situation au sein d'une famille : difficile à préciser en France, mais plus net en Italie : les citadins fixent le nom de famille plus tôt (presque en même temps que l'aristocratie rurale pour le patriciat : courant XIe ou XIIe ; en tout cas fin XIIe-XIIIe pour tout le monde). De façon générale, plus on est pauvre et éloigné des villes, plus on a tardivement un nom de famille.

-Mais ce sont surtout les nouvelles exigences d'encadrement qui semblent avoir joué : de la seigneurie rurale jusqu'à l'administration royale, tous les pouvoirs exigent d'identifier parfaitement leurs sujets, leurs contribuables : rédactions de listes de toutes sortes. Le nom de famille pourrait provenir surtout de cette pression : on voit bien comment le catasto florentin de 1427, ou les rôles de la taille de fin XIIIe-début XIVe (comme les livres de la taille de Paris), contribuent à fixer le nom de famille (qui sert sans doute surtout pour cet usage officiel, cf. Minot au XXe s., ci-dessus). Plus généralement, la diffusion de l'écrit semble jouer un rôle important dans la stabilisation des noms de famille : à côté des documents officiels, les actes privés rédigés par des notaires imposent un formulaire strict, un énoncé immuable des noms. Les statuts de notaires de Bergame prévoient en 1264 « *Preponere seu preponi facere nomen et prenomen suum et annum et inductionem et diem singulis testibus ... teneatur [notarius]* ».

Partie II- L'anthroponymie comme indicateur de classement social. Etudes de textes

Cette deuxième partie constitue le cœur du propos, après les longs mais indispensables rappels préalables des mécanismes de la désignation et des recherches sur leur évolution médiévale. Il va s'agir d'identifier les indices que fournissent les désignations personnelles sur la situation sociale de ceux qui les portent. On peut dire d'emblée que cette mise en relation de l'anthroponymie et de la condition sociale est une entreprise délicate, pleine de nuances et impossible à codifier dans des règles générales. Il serait cependant dommage de laisser échapper les indices que fournissent les noms, et de ne pas déchiffrer ce qu'ils nous disent, ou nous murmurent.

1-Les listes de noms, source pour l'identification sociale, et la façon de nommer

Nous allons commenter trois listes, comme les communes italiennes en produisent tant : listes de contribuables (*estimi, catasti*), de soldats (*venticinquine* de Bologne). On en trouve d'équivalentes à la même époque ailleurs : livres de la taille de Paris (extrêmement fin XIIIe). Type de document (liste de grande ampleur, à finalité coercitive) assez caractéristique de la bureaucratie communale, et plus particulièrement de l'immense effort administratif tenté par les régimes populaires.

Ces listes se multiplient au milieu du XIII^e siècle. Jamais rédigées dans la perspective précise de dénombrer toute la population : il s'agit toujours de recenser une partie seulement de celle-ci – le plus souvent mâle, adulte et non indigente : ce qui réduit leur utilité pour l'historien des différences sociales – dans des buts d'administration bien particuliers. Les deux occasions principales de la rédaction de telles listes sont l'établissement de la capacité imposable des contribuables en vue de la levée de l'impôt direct, et la conclusion d'un traité avec une autre puissance, que tous les hommes de la ville jurent d'observer. Les *estimi* et *catasti* – parfois conservés en séries, ce qui permet d'évaluer l'évolution, les listes de combattants, de bannis, de membres d'une association (Popolo, associations de métiers, de quartier)... Les excellentes études d'A. I. Pini sur la démographie bolonaise, par exemple, reposent sur les matricules des Arts et surtout sur les *venticinquine* (le mot désigne d'abord un contingent de 25 soldats, unité de base de l'infanterie communale), listes des Bolonais aptes au service militaire, de 18 à 70 ans, qui sont conservées sans grosses lacunes depuis 1272.

L'étude d'Enrica Salvatori sur Pise offre un excellent exemple des sources et des méthodes employées pour évaluer la population des villes italiennes. En 1228, tous les hommes de Pise sont appelés à jurer de respecter le traité conclu avec Sienne, Poggibonsi et Pistoia. La liste, établie par paroisses, probablement d'après les livres d'*estimo* qui existaient ici au moins depuis 1226, comprend 4300 noms. Ne doivent manquer que les marchands et marins en voyage, puisque le texte précise que «chaque homme présent (*singuli presentes*)» devra prêter le serment. Une comparaison avec une liste contemporaine des habitants de l'une des paroisses permet cependant de constater une déperdition d'environ 20% dans celle de 1228.

On a aussi des listes spécifiques de pauvres, de dominés, mais elles ont moins de visibilité que celles des citoyens aisés ; ainsi les deux cas étudiés ici : pauvres de la Misericordia de Bergame et listes de serfs ; dans le même genre, on a des listes de bénéficiaires de legs charitables.

Ces listes de milliers de noms, relativement standardisées dans leur rédaction, ont très tôt attiré l'intérêt des spécialistes d'onomastique auxquels elles fournissaient un matériau commode : parmi les études les plus connues, celles des Livres de la taille de Paris par Michaëlsson, et celles du *Libro di Montaperti* (1260) par Olof Brattö. L'enquête « Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne » a repris des listes de ce type.

D'autre part ce type de documents est l'un des principaux pour notre connaissance globale de sociétés : ils fournissent une coupe assez complète de toute une société, une fois tenu compte des absents : les pauvres notamment. Ces vues d'ensemble sont cependant très succinctes, et ne présentent que les hommes.

Les listes commentées ici

L'Italie du N., à la fin du XIII^e s., est le lieu où ce genre de documents se multiplie le plus et devient techniquement au point, sous la plume des notaires employés par les communes ; les villes sont dirigées par des régimes de Popolo, qui cherchent à tout contrôler : c'est l'apogée de ce qu'on a appelé « le gouvernement par les listes ». C'est aussi une bonne époque pour observer où en est l'évolution anthroponymique, qui a atteint un stade de maturité avancée mais très diversifiée : on va voir qu'à Crémone elle est pratiquement achevée sous une forme proche des deux éléments modernes, tandis qu'ailleurs elle présente bien des variantes et est encore en évolution : serfs bolonais, soldats de Montaperti.

Ces trois listes montrent des milieux différents :

- dans le *Liber Paradisus* de Bologne les maîtres appartiennent à l'aristocratie citadine, les serfs sont des ruraux ou d'origine rurale récente. Bologne, commune dirigée par des notaires, et haut-lieu du notariat, est l'un des lieux où l'aspiration à mettre par écrit la réalité sociale débouche sur les réalisations les plus monumentales. Mais on est ici à mi-chemin entre le document seigneurial et le document communal, puisqu'il s'agit d'une liste de serfs établie par une commune.

- le *Liber societatis populi* ou *Matricula populi* de Crémone (1283) Crémone est un bon exemple des listes dressées sur des critères politiques. Lorsque le Popolo est au pouvoir comme ici, il englobe en fait l'ensemble des citoyens, l'adhésion étant plus ou moins obligatoire. Il me manque que les pauvres (personnes non imposables et non astreintes au service militaire) et les magnats et autres exilés (gibelins...). Quelques nobles peuvent figurer dans la liste : les guelfes ralliés au Popolo. J'ai complété la liste du Popolo avec des documents qui nomment des paysans, des pêcheurs, des féodaux, pour voir si leur anthroponymie présentait des différences.

- la confrérie de la Misericordia de Bergame rassemble les citadins actifs –un milieu comparable au Popolo de Crémone- : les adhérents versent une cotisation, ils sont donc au moins un peu aisés. Les pauvres sont dans la liste des bénéficiaires des aumônes. Donc assez bonnes conditions d'observation et de différenciation sociale. Notons toutefois que mais certains pauvres sont des « pauvres honteux », c'est-à-dire des gens de bon milieu tombés dans la misère.

2-Maîtres et serfs dans le *Liber Paradisus* (1257)

On prendra par exemple les pages 7-8-9, qui se prêtent bien au commentaire.

a) Le *Liber Paradisus*

Le texte est bien connu dans l'histoire du servage et des affranchissements, C'est l'acte d'affranchissement de tous les serfs du territoire de Bologne : 5682 serfs appartenant à 406 propriétaires, rachetés par la commune de Bologne. Il se compose de plusieurs textes de 1256 et 1257 ; la liste des serfs est du 3 juin 1257.

« Hoc est memoriale servorum et ancillarum qui et que sunt per commune Bononie manumissi et manumisso quod memoriale debet vocari merito proprio vocabulo paradisus ». Après l'indication du premier quartier, S. Procolo, le préambule commence par les mots « *Paradisum voluptatis plantavit dominus deus omnipotens a principio...* ». Le terme de *memoriale* a dans la diplomatique communale un sens bien défini : acte public d'intérêt collectif, rédigé avec solennité dans l'intention de le divulguer parmi les citoyens, et surtout d'en transmettre la mémoire aux générations futures

C'est le plus connu sans doute des grands textes du milieu du XIII^e s. qui ordonnent la libération (manumission) des serfs, par milliers, dans les territoires des communes italiennes et sur les domaines des rois de France et les seigneuries ecclésiastiques d'Ile-de-France.

Ces affranchissements se placent dans la définition plus rigoureuse du servage qui est en train de s'imposer depuis la fin du XI^e s., et à laquelle les juristes romanistes ont une part importante. Quant aux motifs de ces affranchissements : le préambule du *Liber Paradisus* invoque le désir des Bolonais, connus pour leur goût de la liberté, de ramener leurs semblables à l'état de liberté première, perdu par le péché originel et restitué par le Christ. Les historiens ont évoqué des raisons parfois contradictoires entre elles. Il s'agit notamment de trouver de nouveaux contribuables, et en général d'assurer l'autorité de la commune sur le territoire (justice, etc.). L'opération semble plutôt avantageuse pour els maîtres.

b) Le système anthroponymique

Beaucoup de serfs n'ont qu'un prénom, même quand ils sont têtes de liste (29, 39, 43, 118, 126). La limitation de la désignation à un prénom est courante pour les membres d'un groupe familial, inscrits en série, et dont seul le premier cité porte la désignation complète.

La majorité des hommes et des femmes affranchis portent un nom de type IIa1 (fils de), ce qui est archaïque pour le milieu du XIII^e siècle ; beaucoup sont identifiés par une simple référence au nom tête de liste, qui est le chef de famille (parfois seulement le frère : ex. 187 suiv.) ; c'est en somme l'équivalent de IIa1. Le nom du père (ou de la mère) lui-même est en général un simple prénom. On voit bien le passage en cours au stade IIIa (*nomen paternum*) : par ex. entre 73 (Petrizolus filius Pizoli) et 79 (son frère : Lumbardinus Pizoli), ou entre 50 (Ubaldinus f. Beatrixie Benni) et 57 (la même Beatrix, cette fois appelée Beatrixia filia Benni). Les deux formes semblent employées indifféremment. Remarquer le grand nombre de personnes désignées par rapport à leur mère : filius Gisline, etc. La chose n'est pas extraordinaire dans l'Italie de ce temps, mais la proportion semble très forte : probablement en rapport avec le statut servile, transmis par la mère? De même, les femmes sont presque toutes désignées par rapport à leur père ou leur mère, et non leur mari (ex. 91 et 96 : les 2 filles de Petrobonus de Trexentiola, désignées comme x condam Petroboni).

Comparer avec les noms des maîtres, qui ne semblent pas très formalisés (pas d'unification : il s'agit simplement d'identifier chacun avec précision), mais comprennent le plus souvent prénom+patronyme ou filius X + en général nom de lignage ; certains sont beaucoup plus complexes, accumulant les désignations de branches, de lignages....

La variété des désignations des serfs est telle que certains d'entre eux portent des systèmes anthroponymiques comparables à ceux des maîtres, au moins les plus simples de ceux-ci (2 ou 3 éléments : 167 : Gandolfinus de Pettorellis ; 284 : Bonusiohannes Guidoicti de Funi ; 292). Mais dans l'ensemble, les désignations des serfs sont beaucoup plus élémentaires, et n'intègrent guère d'élément stable, et même presque pas de deuxième élément faisant partie intégrante du nom ; même la désignation complémentaire n'est pas encore absolument générale.

c) Le stock onomastique des serfs

Le 2e élément est un *nomen paternum* ou un nom de lieu. Quelques sobriquets, rares : 154, Amador qui est *scriptus Lazio* ; 1114, *Iacobinus* qui dicitur Cremona. Une fois au moins, le nom est le même que celui des maîtres (de Rocca, 108 ; il s'agit sans doute de leur commune résidence, dans la *rocca*, le donjon ou réduit fortifié du *castrum*)

Les noms personnels : petit stock distrayant : Argumentus 46, Accursius 68-71 ; noms de haut niveau social : Duchexia 124, Comes 74,

-un certain nombre de noms personnels sont des sobriquets individuels : pratique courante, passablement diminuée cependant depuis un siècle : le nombre assez élevé de ces sobriquets (incompréhensibles pour beaucoup) est sans doute un autre trait d'archaïsme et en même temps d'humilité sociale. Je ne relève que quelques hommes : Fortebraccius 77, Polucus 81, Cambius 88, Veratus 29, Pergolanus 93, Burbuglola 130Bolognittus 173, Bombellus 207...

- les autres caractéristiques du stock onomastique ne me semblent pas différer de celles que l'on connaît par ailleurs pour l'Emilie du XIII^e, ou plus généralement pour l'Italie communale de ce temps, et particulièrement dans le monde rural :

*beaucoup d'auguratifs

*petit stock de noms germaniques (ici très ordinaires dans l'ensemble, et parfois "sanctifiés", ou à résonance royale : Albert, Gandolf 187, Hubert, Ottobonus 180, Henri 223, Bertrand 87...),

*stock du même ordre, mais plus porté de noms chrétiens traditionnels (Michel, Jean, Pierre, Benoît, Etienne...).

Et on perçoit largement le renouvellement par des noms à la mode, aristocratiques (Alexandre, Vivien 92) et surtout par les noms bibliques, vétéro- ou néotestamentaires : Lazare, Philippe et Phlippine 102, Jacques : c'est la révolution onomastique qui a été observée à Florence (Brattö) dans la seconde moitié du XIII^e s., on voit que l'Emilie est très bien placée puisque cette transformation a déjà atteint les milieux serviles.

Le phénomène le plus frappant : l'énorme quantité d'hypocoristiques (diminutifs et autres formes construites sur un nom de base), surtout sur les prénoms les plus usuels comme Jean, mais aussi sur tous les autres, de toutes origines, et même récents ou rares (*Jacobinus*, *Vivianellus*) ; cette tendance peut être accrue par le caractère servile de la population, et le jeune âge de la majorité des personnes énumérées : deux raisons convergentes pour user de diminutifs. Mais c'est une tendance générale dans l'Italie de ce temps.

Observer en comparaison le choix des noms des maîtres : à peu près exclusivement germanique, avec aussi quelques sobriquets utilisés comme noms personnels. Tout à fait caractéristique de la différence aristocratie/ paysans, les paysans énumérés ici étant les plus humbles des paysans puisqu'ils sont serfs. Mais certains ont pu s'élever dans la société comme ministériaux par exemple, ou s'installer en ville : comme toujours dans les observations socio-anthroponymiques, les observations générales sont possibles mais se combinent à une infinité de nuances et de cas particuliers dont le contexte nous échappe.

d) Les femmes

Comme dans toute l'Italie et sans doute toute l'Europe médiévale, la désignation des femmes est complètement différente de celle des hommes, et les raisons de cette différence se comprennent aisément même si elles ne sont jamais explicites :

-système anthroponymique : dans le *Liber Paradisus*, il n'y a pas une grande différence selon le genre : la majorité des hommes et des femmes affranchis portent un nom de type x filius/filia y (*Albertus filius Petri*, *Maria filia Petri*), ou x+y au génitif (*Albertus Petri*). Comme le système de désignation est élémentaire, il n'y a pas de différenciation. Ici les femmes sont surtout désignées par rapport à leur père, comme les hommes, sans doute parce que la transmission du statut servile est le but essentiel du document. Ailleurs les femmes sont plutôt désignées par le nom du mari ; quand une désignation plus détaillée est nécessaire (acte notarié...) on ajoute le nom du père : x filia q. y uxor (ou reicta) n.

-choix des noms personnels : on attache peu d'importance sociale aux noms de filles : elles n'ont pas à assurer la continuité par exemple, on les appelle donc comme on veut, d'où cette multiplicité de noms originaux. Par ailleurs dans le *Liber Paradisus* les noms germaniques sont les plus nombreux aussi pour les femmes.

e) Distinction et stigmatisation sociales dans l'anthroponymie du *Liber Paradisus*

Le *Liber Paradisus* est un bon exemple des apports de l'anthroponymie aux identifications sociales, et de leurs limites.

Il faut d'abord préciser le **statut social des serfs** : une chose est sûre : ils sont juridiquement serfs, identifiés comme tels. En revanche on n'est pas absolument sûr qu'ils forment un groupe socialement homogène : une partie d'entre eux habitent en ville, la différenciation sociale a dû jouer... Cf. les nombreux épisodes de descendants de serfs devenus membres de l'élite citadine, et rattrapés par leur statut, comme dans l'affaire d'Arezzo racontée par G. Tabacco. Par ailleurs certains serfs sont des notables de village, comme les hommes de masnade ; à Bologne ceux-ci, également affranchis, étaient inscrits dans une liste à part, qui a été perdue. Cependant certains serfs du *Liber Paradisus* sont sûrement des notables locaux : petits officiers seigneuriaux...

Ensuite la **capacité de l'anthroponymie à désigner un milieu particulier**. La liste reflète la différenciation sociale entre les deux extrémités de l'échelle sociale –l'aristocratie citadine des maîtres, les serfs ruraux-, mais de façon assez incertaine, ce qui est la caractéristique des indices anthroponymiques en général. D'abord la plupart des indices (certains choix de noms, de formes...) ne sont perceptibles que pour un observateur très familier avec cette société. Ensuite les noms expriment à la fois l'identité d'un groupe social –pas entièrement consciente certainement, surtout en ce qui concerne les milieux modestes comme les serfs-, et en même temps des phénomènes d'acculturation, d'intégration : le raisonnement sur la valeur sociale de l'anthroponymie oscille toujours entre ces deux tendances, et le *Liber Paradisus* en est un exemple de choix.

Les éléments de distinction : Le système anthroponymique

Le système anthroponymique du milieu servile, tel que le présente ce document, lui est nettement propre : il se caractérise par la simplification et l'instabilité. Gros retard d'évolution, clair lorsque l'on compare aux noms des maîtres. Le type de document favorise pourtant sans doute la précision : document administratif, capital pour ceux qu'il concerne puisqu'il décide de leur liberté : ils doivent tenir à être désignés sans équivoque, et les autorités aussi. Si leur système de désignation n'est pas plus précis, c'est donc certainement qu'ils n'en ont pas d'autre.

La remarque classique : les noms des serfs expriment au plus haut degré l'infériorité culturelle des paysans, leur retard dans les modes. Ce retard se retrouve dans beaucoup d'autres milieux ruraux, encore au XVe siècle : cf le catasto florentin de 1427, analysé par C. Klapisch et D. Herlihy. Le milieu servile est probablement particulièrement représentatif de ces tendances paysannes.

Les éléments de distinction : Le choix des noms personnels

En ce qui concerne le choix des noms, le *Liber Paradisus* présente des traits caractéristiques de la société italienne du XIII^e s. (on peut comparer avec le livre de Montaperti, 1260), et d'autres qui sont plutôt propres aux ruraux, et qui me semblent accentués ici : auguratifs, persistance du stock ancien ; en revanche l'énorme présence d'hypocoristiques, générale dans la société italienne, est peut-être accentuée par le statut servile.

-les dominés s'acculturent, les modèles circulent du haut vers le bas : cf. les noms aristocratiques : la « culture du pauvre » s'exprime aussi dans le choix des noms, dans la simplicité des formes anthroponymiques.

3-Pauvres et bienfaiteurs dans les matricules de la confrérie de la Misericordia de Bergame (1282).

Le document

Cette liste provient des archives de la Misericordia, confrérie de prière et d'assistance fondée en 1265 ou peu avant : on a conservé la matricule (liste) des consoeurs, rédigée peu après la création (en tout cas avant la fin du XIII^e s.) : 1700 noms de femmes. La matricule des hommes est perdue, mais on a une liste des responsables (tous des hommes, élus chaque année) et une petite *lisca*, liste provisoire (également fin XIII^e), de « stagiaires » ou « novices » attendant d'être admis après un an d'essai : je prends les deux pour avoir des noms de confrères. On a aussi trois listes de pauvres, dressées à l'occasion de distributions en novembre-décembre 1282. Je prends le début de la première liste : dix pauvres par *vicinia*, désignés (par écrit : *in scriptis*) par deux confrères pour chaque *vicinia* ; chaque pauvre reçoit une pièce de drap (*pannum bergamascum*, drap local, grossier mais de bonne qualité), achetée pour eux, qu'un défunt a décidé de faire distribuer après sa mort. La confrérie est chargée de désigner les bénéficiaires. Un pauvre de chaque *vicinia* reçoit une plus grande pièce (6 *brachia*).

Les noms et l'origine sociale

-noms des femmes : choix de noms personnels très diffus, autour de quelques noms de saintes (Maria)

-désignation par rapport à un homme : uxor, soror, filia. Pas de 2e élément du nom : c'est le 2^e élément de l'homme qui sert.

-les milieux sociaux des consoeurs et des confrères sont variés, de l'aristocratie à des femmes qui sont sans doute des épouses d'artisans et autre membres du *popolo* (aussi des religieuses) : la confrérie recrute large, pratiquement tous les citoyens doivent y être sauf une frange écartée pour des motifs d'honorabilité, de politique ou d'hétérodoxie religieuse : les 170 femmes, pratiquement contemporaines les unes des autres, doivent représenter une part importante des femmes adultes et un tant soit peu aisées de cette ville qui doit compter environ 30 000 habitants. Pas de pauvres parmi les consoeurs : il y a un critère censitaire car il faut verser une cotisation, et de préférence faire des dons réguliers en plus : lors des réunions générales de la confrérie deux fois par an, chacun est prié de faire un don.

On a donc d'un côté les pauvres, dont certains sont des « pauvres honteux » repérables à un titre (*dominus, ser...*), ou un métier (boucher, chaudronnier) : cette ambiance sociale des pauvres honteux est typique de la fin du XIII^e s., cf. la liste de Sienne à la même époque.

Et d'autre part un milieu de citadins pur le moins aisés. Quelle est la différence anthroponymique entre ces deux milieux? les désignations des pauvres sont plus imprécises, instables : souvent nom unique avec complément tel que « qui moratur ad domum... » (=hébergé par quelqu'un). Les noms des confrères sont des noms complets, avec ou non un parfum aristocratique, lignager (ablatif pluriel). Souvent noms de lieu d'origine (dans la *lisca* ce sont des habitants de gros bourgs du contado).

-les noms des hommes : bel échantillonnage des diverses possibilités de structure anthroponymique : toujours au moins deux éléments, sous diverses formes.

4-Différenciation sociale et façon de nommer dans les milieux urbains du Popolo : le *Liber Societatis Populi* de Crémone (1283)

a) Le document

Le *Liber societatis populi* ou *Matricula Populi* de Crémone, 1283 : une liste de 7897 noms d'habitants de Crémone, adhérents du Popolo ou plus probablement soldats de l'armée communale ; doit recenser tous les adultes mâles de la plupart des familles mentionnées, et en fait la grande majorité des habitants, sauf les indigents et une bonne partie de l'aristocratie exilée comme gibelins. Donc vue d'ensemble de la population active ou non-indigente, avec une relative homogénéité sociale reflétant probablement le recrutement classique du Popolo de cette époque : artisans et commerçants indépendants, élites urbaines à l'exclusion de l'aristocratie féodale et de certains très riches...: En somme une forte unité sociale. Du point de vue économique, je rappelle que Crémone est un centre commercial et industriel important, ce qui se reflète dans la composition de la population et du groupe dirigeant lui-même.

L'authenticité de la *Matricula*, conservée dans une copie moderne, a suscité un débat acharné parmi les érudits locaux. Les arguments pour l'authenticité me semblent convaincants, et j'ai déjà vérifié, à des occasions antérieures, que les interpolations étaient en fait très peu nombreuses et bien visibles ; je l'ai donc dépouillée ou plus exactement, j'ai dépouillé la lettre A de l'index (pour avoir des familles complètes, que je n'aurais pas eues en dépouillant la matricule dans son ordre de rédaction, qui est topographique) ; il reste cependant un léger doute sur l'exactitude des formes utilisées, que le copiste du XVII^e s a peut-être modifiées.

J'ai ainsi rassemblé un corpus complété avec des actes notariés des années 1270-1310 : en tout 1059 individus.

Valeur de ce corpus : le *Liber societatis populi* illustre bien la composition du Popolo, à l'époque où il est au pouvoir dans la plupart des villes italiennes (1270-1310). Montre : une certaine uniformité des désignations, dans un milieu assez homogène, et les nuances (dans le nombre d'éléments du nom surtout) qui séparent l'élite du Popolo (en fait aristocratie urbaine) de la masse des « classes moyennes » (artisans, petits commerçants, rentiers) et des quelques hommes de classe inférieure que montrent les documents (paysans cités comme confronts des terres, domestiques bénéficiaires de legs dans les testaments, pêcheurs du Pô appelés à témoigner dans un procès sur l'appartenance des droits de pêche...)

b) Une pratique très « moderne »

L'immense majorité des Crémonais sont désignés dans ce document et dans les actes notariés contemporains par un nom à deux éléments :

- le premier étant un prénom ; j'entends par là : 1) une désignation strictement individuelle, qui ne se transmet que par choix à l'intérieur de la famille, et non pas héréditairement ; 2) **un type de nom relevant presque toujours de la catégorie qui est en train de se définir « prénom », ou mieux « christian name » : c'est-à-dire , en gros, pas un nom très rare ni un sobriquet**
- et le second **un « nom de famille », qui se transmet à l'intérieur de la famille** (moyennant des variantes toujours de détail, sur la forme grammaticale essentiellement). **On est sûr de la transmission pour une très large élite de citadins, et elle semble très probable pour les autres.** Voilà donc la **situation, très simple et déjà moderne**, que livrent les documents crémonais des environs de 1300.

On remarque la dispersion des noms, très forte quelle que soit la source mais particulièrement dans la Matricule : 3, 69 individus par nom. Ce qui frappe, c'est au fond que ce chiffre ne soit pas plus élevé : il n'y a guère de groupes familiaux nombreux, deux ou trois seulement dépassent la dizaine (quelques autres, plus nombreux, ne sont pas des groupes familiaux, mais des homonymes originaires d'un même village : de Alfano, de Azzanello). Notons cependant que la vieille aristocratie, dans laquelle la cohésion familiale doit être a priori particulièrement développée, est sous-représentée, et sans doute très largement : l'étiquette populaire éloigne peut-être une partie des nobles (c'est le cas, de gré ou de force, pour des listes analogues dans d'autres villes, Bologne par ex.), mais surtout le parti des milites a en majorité adhéré au gibelinisme, et reste écarté de la vie politique ; cette absence aide à comprendre la dispersion des noms. Reste que, pour la plupart des noms, il n'y a que deux ou trois individus. La matricule reflète en somme **une grande dispersion des individus entre des segments de famille portant un même nom : c'est sans doute un indice de fréquents changements de nom au sein des familles**, que nous entrevoyons par ailleurs, j'y reviendrai.

c) Structure des noms

Les noms uniques (types I ou II d'Azay), 2,9%, concernent exclusivement des confronts, et sont attribuables à des **paysans** ; mais il s'agit presque certainement d'individus qui, dans un autre contexte, portent un **nom double** : d'ailleurs ni les Umiliati ni la Matricula ne contiennent de noms uniques. On peut donc conclure à **l'extinction complète de cette catégorie** sauf usages bien particuliers et sauf catégories bien délimitées, des dépendants par exemple : un écuyer cité dans un inventaire après décès par ex.

Les noms à trois éléments : j'en parle maintenant, sans beaucoup de logique, parce qu'ils sont pratiquement inexistant, et ne représentent pas une tendance significative. C'est pourquoi je ne les ai pas décomptés comme catégorie à part dans les pourcentages, mais avec les différents types de noms à deux éléments. Les types les plus nombreux du 3e élément sont des sobriquets, vestiges d'une époque antérieure où ils étaient très courants (Bombellus de Clixono qui dicebatur Gazatus, etc. ; Inv.), ou des noms de lieu. On trouve bien, ici et là, des types qui évoquent une structure plus articulée : Iacominus Aghinonus de Gaydoldis annonce le passage d'un cognomen à l'autre, que l'on peut attendre aussi de Egidiolus de Salvatoris dictus Cavalus et son parent Paganus de Salvatoris dictus Concha, ou de Jacopus Lamberti de Casulis. Au total cependant, il s'agit toujours de cas isolés, qui **restent exceptionnels** dans l'immense majorité de noms à deux éléments.

d) Les noms à deux éléments

On relève d'abord qu'ils forment l'écrasante majorité : **97%, et encore 94% si l'on en déduit les noms qui comprennent un 3e élément.**

Cette énorme prépondérance semble bien conclure l'évolution vers le système anthroponymique « moderne » ; il ne semble pas y avoir, en tout cas avant l'époque moderne, de regain d'évolution, qui porterait par exemple à des formes plus complexes. Vérification rapide sur la Matricule des marchands, dont le premier noyau a été rédigé en 1389 : tous les noms sont à deux éléments, essentiellement en de+abl. pluriel (sauf addition assez fréquente de « filius domini untel » ou « filius quondam domini untel » qui ne fait pas partie du nom, et qui s'explique parfaitement dans le contexte de cette matricule : il s'agit d'un milieu professionnel à forte continuité).

Mais cette énorme catégorie est très hétérogène : j'ai distingué plusieurs types, aux connotations assez différentes mais qui demandent elles-mêmes un surcroît d'analyse :

- deuxième élément **sans ablatif**, c'est à dire en général au **nominatif (sobriquet**, nom de métier comme textor ou Ferrarius, nom d'origine géographique comme Brixianus) ou nomen paternum au génitif (Petrus Alberti) : on a là tout l'échantillonnage des quatre catégories classiques de type de surnom, classés par origine. pas grand'chose de particulier à en dire, si ce n'est que ce type de nom

s'applique plutôt à des milieux modestes, monde du travail urbain (Umiliati) ou paysans (confronts des Akty kremony, et des témoignages comme ceux de pêcheurs du Pô).

-deuxième élément à l'**ablatif singulier** : il faut y distinguer (mais je n'ai pas réussi à le faire de façon précise, en comptant : trop de cas indécis) deux grandes catégories :

les noms de lieu (d'origine, essentiellement) : de Alfiano, de Azzanello, de Pergamo, ...,

les noms de lignage : de Acerbo, de Ansoldo...

La connotation sociale du premier type est indéterminée, la seconde concerne plutôt l'élite : on est en route vers le nom de lignage collectif.

-deuxième élément à l'**ablatif pluriel** : de Arcidiaconis, de Acerbis... C'est le type le plus nombreux : **autour de 40% dans toutes les sources, presque 50% dans la Matricula malgré le caractère « populaire »** que j'ai relevé ; mais je soupçonne que Bresciani, l'érudit peu scrupuleux qui a transcrit cette liste au XVIIe s., n'a pas été très fidèle, et qu'il a eu tendance à multiplier les ablatifs pluriels, pour des raisons de commodité (donne souvent une série de prénoms avec une accolade et le nom en ablatif pluriel une seule fois en face), soit par tendance à renforcer la cohésion des lignages. En tout cas les autres sources montrent abondamment la grande diffusion de ce type de nom. On trouve aussi d'autres formes du collectif : Advocati, illi de Advocatis, terra ponzonum, bona Arcidiaconum. La tendance à adopter ce type de forme est si forte qu'elle atteint des noms d'origine géographique (alors qu'elle se forme normalement sur un éponyme : de Ponzonis) : de Summo donne de Summis, de Oscasale donne de Oscasalibus, et le comte de Mosio est appelé de Mosis. Cette forme est donc clairement le modèle dominant et attractif à cette époque, et il est également clair qu'elle est d'abord diffusée dans l'élite, et gagne vers le bas de l'échelle sociale : les types d'occurrence concernant exclusivement l'élite le montrent bien : par ex. les sages et abbés de la gabelle, fin XIIIe (Astegiano) : absolument tous de ce type ; le fichier podestat : 37 familles, c'est-à-dire une très forte majorité (une fois exclus les mentions de familles les plus anciennes). Dans les Akty Kremony, où les citadins non nobles ne paraissent pratiquement pas, la distribution est claire : les noms en de +abl. pluriel sont portés par les vassaux de l'évêque, tandis que les noms uniques ou noms doubles sans de + abl. sont portés par des paysans cités comme confronts. On relèvera aussi, comme témoignage de la valeur attachée au nom collectif du lignage, son redoublement fréquent sous forme de prénom : Tallamacius de Tallamaciis, Ponzius ou Ponzonus de Ponzonis, Amatus de Amatis, etc. : très nombreux cas.

On peut assez souvent relever l'évolution pour un même nom, de la forme au nominatif (souvent nom unique de l'éponyme) à l'ablatif ou au génitif singulier, et enfin à la forme plurielle : cfr le tableau sur les familles de podestats. Je n'insiste pas, puisque ce n'est pas notre préoccupation d'aujourd'hui, centrée sur la fin XIIIe (c'est l'exercice auquel s'était livré Wandruszka à Bologne).

e) La transmission des noms

- impression générale de stabilité : en particulier le développement vers le de+abl. pluriel n'est possible que dans une stabilité sur plusieurs générations. Mais on n'a pas d'assurance pour les milieux populaires.

- dans les milieux dirigeants, la transmission est évidente : aussi bien dans les familles qui apparaissent dans les inventaires et les investitures féodales, que dans celles que l'on suit dans le fichier podestats, cfr le tableau.

C'est le constat de base.

Un certain nombre d'indications montrent cependant les ruptures dans la transmission, qui doivent être, à ce stade de stabilité, le grand facteur de renouvellement, au moins dans le milieu dirigeant (au sens très large, puisque le système des noms collectifs touche une part importante de la population). Je n'ai pas dressé de généalogies détaillées dans lesquelles on pourrait voir se produire ces dissociations, mais le fichier podestats en donne des exemples. Mais la plupart de ces rapprochements posent un sérieux problème : ne peuvent pas constituer des preuves au sens strict, mêm s'ils sont convaincants parce que les noms repris d'une famille à l'autre sont tous uniques (sobriquets) : deux exemples :

- Dominus Otto Amatus filius quondam domini Pontii Ponzonum (1191 ; c'est la première mention des Amati, et ils apparaissent d'emblée dans le groupe dirigeant). Cfr la présence répétée du prénom Ponzius chez les Amati .

- Iohannes de Baiamonte (juge de podestat 1203, podestat 1221) est probablement le fils de Baiamons de Scorticasanctis (1185-1224), d'une famille de vassaux épisc de faible envergure cités

depuis 1170 : Otto Scorticasanctus ; Baiamons semble le grand homme du lignage (détails fichier prosopo).

Mais il est impossible de recenser et de suivre de près de tels changement, parce que le cognomen reste unique : pratiquement pas de 3e élément qui permettrait de voir l'emboîtement et les scissions de lignages. On ne les repère que lorsque l'on saisit l'homme par lequel s'opère le changement de nom, ou ses fils (qui conservent encore parfois l'ancien nom accolé au nouveau, sous une forme ou une autre). grosse différence avec d'autres lieux comme l'Emilie, Bologne, etc. : pas de chaînes de noms, même réduites. Les changements de noms ne touchent pas l'ensemble du groupe dirigeant, puisque l'on peut établir de très longues continuités. Mais ils doivent pourtant être nombreux, ce qui expliquerait la forte dispersion des noms remarquée au début. reste à donner un sens à l'abandon immédiat du lien anthroponymique avec le tronc familial : dans certains cas (Aghinoni/de gayoldis), la fracture semble effectivement consacrée (ici pour motifs politiques) ; mais d'autres lignages issus d'un même tronc conservent des relations étroites : Amati/Ponzoni par ex.

f) Une situation impossible à généraliser

Pour terminer, j'ai procédé à quelques très rapides sondages dans des sources des villes voisines pour savoir si Crémone était une exception ou le cas normal en Lombardie à la fin du XIII^e. Je n'en tire guère plus qu'une impression, car j'ai seulement feuilleté les documents ; mais la situation crémonaise est si nettement tranchée qu'il est facile de dire, d'un coup d'œil, si on la retrouve ou non ailleurs. Conclusion : à Brescia, Milan et Bergame -c'est à dire les trois villes lombardes qui jouxtent Crémone-, on ne retrouve pas dans les dernières décennies du XIII^e la même simplicité de désignation. Partout le 2e élément est quasi universel, mais c'est le seul trait qui évoque Crémone ; ce n'est d'ailleurs pas une grande découverte, puisque les études précédentes montraient que le 2e élément devenait majoritaire en Lombardie dès la seconde moitié du XI^e siècle. Mais à la fin du XIII^e ce sont les désignations complexes qui dominent partout, et la situation n'est pas claire, pour un coup d'œil rapide du moins. Seuls quelques milieux (par ex. paysans de Velate) ont seulement prénom + surnom ; cette forme simple semble aussi plus courante en général pour désigner les témoins, tandis que la désignation est plus généreuse pour les parties principales ; cette différence de traitement entre les acteurs principaux et secondaires est d'ailleurs un usage ancien des notaires lombards. Cependant l'usage de Pavie (d'après les textes publiés ou cités par Barbieri, Notariato... a Pavia) semble très proche de celui de Crémone : tout le monde est désigné par deux éléments.

La grande majorité des désignations de la fin du XIII^e siècle sont plus complexe : le plus souvent on intercale le nom du père (f.q; until, ou quandam until), ce qui ne fait d'ailleurs une fois encore que perpétuer un usage notarial très ancien, qui domine déjà les documents d'avant l'an mil dans toute la Lombardie (x f.q. y de loco n.). A Velate on a beaucoup de chaînes de prénoms ; il y a aussi d'autres formes complexes, à voir de plus près. Le de+abl. pluriel, et les formes collectives en général, sont nettement moins répandues qu'à Crémone. Ce qui frappe surtout, quand on vient de Crémone, c'est la variété des formes dans un même document ; cette variété et cette complexité des formes s'annonçaient à vrai dire déjà à la fin du XI^e siècle dans la documentation bergamasque que j'avais dépouillée, et ce qui est surprenant, c'est que l'évolution que l'on pressentait se soit inversée à Crémone (et Pavie), et que l'on ait abouti à des formes simples. Quant à l'hérité du surnom, on n'a d'éléments, à ce stade de l'observation, que pour quelques familles aristocratiques où elle est bien établie ; aucune idée pour le reste de la population.

Conclusion de ce sondage : la situation crémonaise n'a rien d'exemplaire de la Lombardie, sauf en ce qui concerne la généralisation du second élément. Ce qui ressort le plus nettement de ce petit sondage, c'est l'absence d'une norme d'ensemble unique à l'échelle de la région : un peu comme si le particularisme communal se reflétait dans les usages anthroponymiques.